

Les nouveautés des formulaires ELAN

➤ Les nouveautés du formulaire de demande de financement

1. **Lors d'une nouvelle demande de financement, il n'est plus nécessaire pour le porteur de projet de déposer à nouveau les pièces du tiers. Dès lors, l'agent Caf n'a plus à les viser. En revanche, le tiers doit fournir une attestation de non-changement.**

2. **Des simplifications sur le vocabulaire et l'ergonomie :**
 - L'ajout de l'intitulé du projet dans le titre de la demande afin de faciliter le repérage et la recherche des dossiers dans les espaces des porteurs de projets et des agents.
 - L'ajout d'une info bulle pour faciliter la complétude de la rubrique Présentation du projet.
 - Le changement de la formulation et de l'ordre des questions de la rubrique Localisation du Clas, avec l'ajout d'une question relative à la localisation sur une cité éducative.
 - L'addition automatique des lignes de déclaration des semaines d'activité pour que le porteur de projet n'ait plus à compléter le total sur l'année.
 - L'homogénéisation du vocabulaire employé par le remplacement des termes "animateur" et "accompagnateur" par "intervenant" dans tout le formulaire.
 - L'ajout de consignes pour faciliter la complétude du budget prévisionnel.

3. **La mise en conformité du formulaire avec le référentiel des Clas et les consignes nationales :**
 - L'ajout de valeurs minimales sur les nombres prévisionnels d'enfants (5) et de collectifs (1)
 - La vérification systématique du niveau de diplôme du coordinateur, qu'il soit également référent du projet ou non.
 - L'ajout d'une zone de description obligatoire des actions spécifiques aux bonus enfants et parents en cas de réponse positive à au moins une des questions.

4. **La mise en cohérence du formulaire avec Maia :**
 - Dans le budget prévisionnel, la suppression du poste Charges indirectes et le transfert du compte 74 vers le compte 70 pour le poste Subvention Caf qui devient Prestation de service Caf. Ce poste comprend la prestation de service socle et les bonus.
 - Le remplacement de la zone de saisie "numéro interne" par la saisie du numéro Maia composé de l'identifiant du tiers, de l'équipement et du numéro de contrat. Ce numéro est à saisir une fois l'avis de recevabilité donné dans Elan et la convention initiée dans Maia et avant de cliquer sur le bouton Démarrer l'instruction dans Elan. Cette saisie est un prérequis à une future solution d'intégration automatique des données Elan dans Maia.
 - L'ajout de champs de validation obligatoires côté agent Caf avant de rendre l'avis de recevabilité. Ces champs portent sur :
 - Le nombre de collectifs et d'enfants validés. Cela permet de monter la convention dans Maia et de calculer le droit
 - L'attribution ou non des bonus. Cela permet de calculer le droit dans Maia
 - L'accord de pluri-annualité et sa durée. Cette information permet de reconduire les demandes qui doivent l'être uniquement.

➤ **Les nouveautés du formulaire de justification**

1. Des simplifications sur l'ergonomie

- Les totaux des semaines d'activité réalisées sur l'année et des intervenants s'additionnent automatiquement.

2. La mise en conformité du formulaire avec les attendus nationaux :

- L'ajout de zones de saisie obligatoires pour que le porteur de projet décrive les actions concrètes mises en place dans le cadre des bonus afin que la Caf puisse évaluer la validité de leur attribution.
- L'ajout de questions relatives à la poursuite du projet pluriannuel l'année suivante.
- L'ajout de champs obligatoires de validation de la justification et du paiement des bonus côté agent Caf. De cette façon, on garantit que les données réelles ont bien été instruites et validées avant d'être saisies dans Maïa.